

Pourquoi me syndiquer ?

- Me syndiquer est un premier pas pour la défense de mes droits.
- Participer autrement à la vie de notre Etablissement public en ouvrant mon horizon quotidien.
- Etre informé en priorité sur les négociations en cours au sein de l'Etablissement public et dans le groupe CDC.
- Participer à des réunions internes pour préparer les négociations sur les grands dossiers (accord-cadre, épargne salariale, ...).
- Donner mon avis sur les choix qui sont faits par le syndicat, participer au congrès de l'organisation.
- Obtenir des renseignements auprès des permanents sur tous les sujets concernant la vie sociale au sein du groupe CDC.
- Bénéficier d'un conseil juridique dans le domaine du travail, d'une aide lors de vos démarches administratives.
- Choisir de m'engager dans un mandat de représentant du personnel (CAP, DP, CT, CHSCT, Cosog,...).

L'adhésion à un syndicat est confidentielle.

66 % du montant versé pour l'adhésion est déductible des impôts sur le revenu.

Pourquoi choisir l'UNSA ?

L'UNSA s'est fixée comme objectifs de :

- Consacrer l'essentiel de son action à la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés et fonctionnaires de la CDC,
- Défendre l'emploi et le service public,
- Harmoniser les droits et acquis des personnels publics et privés,
- Promouvoir un progrès social durable, lutter activement contre toutes les formes d'exclusion.

L'UNSA prône et pratique un syndicalisme autonome, réaliste, pragmatique, réformiste.

Comment adhérer à l'UNSA ?

Contactez les permanents et délégués syndicaux UNSA ou téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site : cdc.unsa.org.

Retrouvez-nous sur :



cdc.unsa.org



facebook.com/UNSA.CDC



twitter.com/UNSA_CDC

**Barème des cotisations
UNSA groupe CDC 2014**

Personnel public	Personnel privé	Tarif annuel
Adjoints administratifs 2 ^{ème} cl et 1 ^{ère} cl Adjoints techniques 2 ^{ème} cl et 1 ^{ère} cl		53 €
Adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} cl et 1 ^{ère} cl Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} cl et 1 ^{ère} cl	Employés	58 €
SA classe normale < 8 ^{ème} éch CSI 2 ^{ème} catégorie ou 1 ^{ère} catégorie < 8 ^{ème} éch SA cl normale > ou = 8 ^{ème} éch SA classe supérieure SA classe exceptionnelle CSI 2 ^{ème} catégorie ou 1 ^{ère} catégorie > ou = 8 ^{ème} éch APST 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	Techniciens supérieurs et Attachés d'études	64 €
Attachés d'administration	Chargés d'études A	75 €
Attachés principaux	Chargés d'études B	86 €
Attachés hors classe, CSAF Administrateurs civils	Directeurs d'études	108 €
Retraités		30 €

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, contactez les antennes de votre site :

* Angers - Pièce 3B, entresol – 24 rue Louis Gain

* Bordeaux - Pièce 1150 – Rue du Vergne

* Ile de France - Pièce 4030 – 56 rue de Lille – Paris